



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 4 OCTOBRE 2017

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISIONS

Konstantine MIKAUTADZE (MONTPELLIER HERAULT RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Union Bordeaux-Bègles / Montpellier Hérault Rugby du 23 septembre 2017 (J5 TOP 14), M. Konstantine MIKAUTADZE est suspendu **4 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec le bras* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Konstantine MIKAUTADZE avec le Montpellier Hérault Rugby, la suspension de 4 semaines s'étendra jusqu'au 22 octobre 2017 inclus.

M. Konstantine MIKAUTADZE sera donc requalifié à compter du 23 octobre 2017.

Morgan PHELIPPONNEAU (SU AGEN LOT-ET-GARONNE) : A la suite de sa citation lors de la rencontre SU Agen Lot-et-Garonne / Section Paloise Béarn Pyrénées du 23 septembre 2017 (J5 TOP 14), M. Morgan PHELIPPONNEAU est suspendu **5 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec la tête* ». Cette suspension prend effet au jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Morgan PHELIPPONNEAU avec le SU Agen Lot-et-Garonne, la suspension de 5 semaines s'étendra jusqu'au 4 novembre 2017 inclus.

M. Morgan PHELIPPONNEAU sera donc requalifié à compter du 5 novembre 2017.

Jean-Baptiste BARRÈRE (AS BÉZIERS HERAULT) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre AS Béziers Hérault / USA Perpignan du 24 septembre 2017 (J6 PRO D2), Monsieur Jean-Baptiste BARRÈRE est suspendu **1 semaine** pour « *Nervosité* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Jean-Baptiste BARRÈRE avec l'AS Béziers Hérault, la suspension d'1 semaine s'étendra jusqu'au 6 octobre 2017 inclus.

Monsieur Jean-Baptiste BARRÈRE sera donc requalifié à compter du 7 octobre 2017.

../..

LIGUE
NATIONALE



RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sione TAU (USA PERPIGNAN) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre AS Béziers Hérault / USA Perpignan du 24 septembre 2017 (J6 PRO D2), Monsieur Sione TAU est suspendu **2 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Sione TAU avec l'USA Perpignan, la suspension de 2 semaines s'étendra jusqu'au 15 octobre 2017 inclus.

Monsieur Sione TAU sera donc requalifié à compter du 16 octobre 2017.

AS BEZIERS HÉRAULT / USA PERPIGNAN : A l'occasion de la rencontre AS Béziers Hérault / USA Perpignan du 24 septembre 2017 (J6 PRO D2), une bagarre ayant impliqué des joueurs des deux équipes a été signalée par le représentant fédéral désigné sur la rencontre. La Commission de discipline et des règlements a prononcé **une amende de 6 000 €** à l'encontre de l'AS Béziers Hérault et à l'encontre de l'USA Perpignan pour « *Bagarre entre joueurs* ».

LIGUE NATIONALE DE RUGBY

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

Tél : +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr - www.lnr.fr

